

Montréal, le 6 juillet 2015

Par dépôt électronique (SDE)

À : Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur), ACEFQ, AHQ-ARQ, AQCIE-CIFQ, FCEI, GRAME, ROÉE et SÉ-AQLPA

**Objet : Demande relative à l'établissement d'un mécanisme de récupération des coûts liés à des événements imprévisibles en réseaux autonomes
Dossier R-3905-2014 - Phase 2**

Tel que mentionné dans la décision D-2015-079, l'audience dans le dossier mentionné en objet se tiendra à compter de **9 h les 8 et 9 juillet 2015, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie à Montréal.

À ces fins, nous vous transmettons, avec la présente, le calendrier de l'audience, préparé à la lumière des informations transmises par tous les participants.

La Régie rappelle qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité afin de tenir compte des imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p.j.